



# INFO LUTTES

N°10

Montreuil, le 13 décembre 2019

**Au 9<sup>e</sup> jour de grève, les cheminots s'organisent pour tenir dans la durée.**

**Le weekend et la semaine à venir doivent être d'un haut niveau.**

## ► Réforme des retraites : la vérité des prix

- Le Gouvernement maintient la mise en œuvre d'un régime par points ;
- Le Gouvernement confirme la disparition progressive des 42 régimes ;
- Le Gouvernement enclenche une clause discriminatoire en fonction de l'année de naissance ;
- Le Gouvernement retarde l'âge « d'équilibre » de 2 ans (âge auquel on est censé percevoir une retraite à taux plein) et ce pour l'ensemble des salariés, quel que soit le régime.

## Dans les faits, où en sommes-nous ?

1. Le Gouvernement voulait appliquer le régime par points à tous les salariés en même temps. C'étaient les affirmations de JP.Delevoye.
2. Le Gouvernement instaure des exceptions, des mises en œuvre progressives, un traitement différencié selon les années de naissance.

**Le Gouvernement opère donc un premier recul.**

### EST-CE SUFFISANT ? NON !



Cela accrédite le fait que le régime proposé serait défavorable aux salariés actuellement en activité par rapport aux régimes existants ; cela vise à diviser et à éteindre les contestations en misant sur les individualismes.

**CE N'EST PAS LA CONCEPTION  
DE LA SOLIDARITÉ,  
DE LA JUSTICE ET DE L'ÉQUITÉ PORTÉE  
PAR LA CGT !**

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS  
**EN GRÈVE LES 14,15,16...**  
TOUTES ET TOUS  
DANS L'ACTION!  
RETRAIT DU  
PROJET  
MACRON  
DELEVOYE !  
**ET LE 17 DÉCEMBRE  
MANIFESTATIONS UNITAIRES  
PARTOUT  
EN FRANCE!**



**3. Les futurs embauchés** entreraient directement dans le système à points.

**Les cheminots contractuels et statutaires** à moins de 17 ans de l'âge d'ouverture des droits au moment de la mise en œuvre de la réforme (2025) seraient censés conserver leurs droits actuels, mais se verraient quand même appliquer, comme tous les salariés, 2 ans supplémentaires d'activité pour une retraite à taux plein, dont le montant n'est pas garanti pour l'heure.

**Pour tous les autres** déjà dans la vie active, dont certains cotisent depuis 10,15 voire 20 ans au régime général, ou surcotisent au régime spécial pour financer leurs droits spécifiques, le Gouvernement crée en réalité un 43<sup>e</sup> régime transitoire afin d'intégrer progressivement le régime par points.

**C'EST SCANDALEUX ET PROFONDÉMENT INJUSTE !**

Près de 50 000 cheminots contractuels et statutaires seraient concernés. Là aussi, aucune garantie sur le niveau de pension. La direction SNCF écrit d'ailleurs : « *L'objectif est de garantir des niveaux de pension proches de ceux qui auraient été obtenus avec les règles du régime spécial actuel* ». Sous-entendu : proche mais pas équivalent, donc plus bas !

L'ensemble de ces dispositions ne peuvent donc pas être de nature à satisfaire l'ensemble des cheminots puisqu'elles portent en elles, un projet de régression sociale, discriminatoire, injuste et contraire aux raisons qui nous ont engagés dans la grève.

► **La stratégie du Gouvernement et de la direction**

Sur le fond, le Gouvernement sait déjà qu'il a perdu sur le fait de convaincre que sa réforme est positive.

Sur la forme, il s'acharne donc, avec l'aide de la direction SNCF et des médias dominants, à obtenir les faveurs de l'opinion publique, seule porte de sortie pour masquer les méfaits de son projet et opposer les concitoyens entre eux.

**Les attaques sont violentes, mais la stratégie est bien connue. Ne nous laissons pas impressionner !**

► **Un projet rejeté par la population**

Malgré la stratégie du pourrissement et le matraquage médiatique visant à stigmatiser les grévistes, l'opinion publique continue à soutenir majoritairement cette lutte interprofessionnelle. **C'est le Gouvernement qui porte la responsabilité du conflit dans la durée avec le seul soutien du MEDEF. Les fédérations CGT - UNSA - SUD-Rail appellent à renforcer les actions interprofessionnelles décidées ces prochains jours sur le territoire.**



**154** cheminot·e·s ont rejoint la CGT

depuis le début du conflit.

**Toi aussi, rejoins la CGT !**



Rennes

**F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



**BULLETIN D'ADHESION**

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur:..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

